

La veille municipale

mercredi 12 août 2009
volume 12, numéro 32
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉgal**^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 32 du 12 août 2009

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 31 du 8 août 2009

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Lois municipales modifiées

Code du travail, L.R.Q., c. **C-27**, a. 152.1, ann. I.

Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 32, aa. 25, 26.

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. **S-4.1.1**, aa. 8, 9, 11, 12, 31, 40-40.2, 42, 42.1, 43, 45, 49, 52, 53, 54, 56, 59, 61, 62, 64, 66, 83, 86, 86.1, 92, 97, 103, 106, 108, 109, 124.1, 125-132.

Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 36, aa. 73-101.

Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, L.R.Q., c. **T-11.011**, a. 34.1.

Loi modifiant la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, L.Q. 2009, c. 37, a. 1.

Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. **2009, c. 36**.

Entrée en vigueur de la Loi sauf exceptions.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, [R.R.Q., c. **S-4.1.1**, r. 2], aa. 45, 49.

Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 36, aa. 102, 103.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 32 du 12 août 2009

Rien à signaler dans ce fascicule.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 30 du 1^{er} août 2009

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...

Municipalité de Chambly (*Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé*).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 763.

AVIS DIVERS

Montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière (*Avis d'indexation — Erratum*).

Erratum, (2009) 141 G.O. 1, 763.

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

HEURES D'AFFAIRES

Municipalité d'Eastman (*Avis d'autorisation*).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 772.